

## **COMPTE RENDU PRESSE**

### **Conseil Municipal du Mardi 26 novembre 2013**

**Ce mardi 26 novembre 2013, le Conseil Municipal de la Commune de Gouville-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire sous la présidence de Monsieur Erick BEAUFILS, Maire.**

**Etaient présents:** Jean-Pierre LEGOUBEY, Béatrice GOSSELIN, Françoise K'DUAL, Philippe GOSSELIN, Eric COLIN, Pascale DUBOSCQ, Valérie LAISNEY, Gérard LARSONNEUR, Gaëtan COENEN, Auguste TESSON, Richard VIVIEN Bernard MARC, François LEGRAS, Michèle AGNES, Yves GOSSELIN

**Pouvoirs :** Pierrette FILTOPOULOS ayant donné pouvoir à Yves GOSSELIN

#### I – Désignation d'un secrétaire de séance

A l'unanimité Michèle AGNES est désignée secrétaire de séance.

#### II – Approbation du procès verbal de la réunion du 22 octobre 2013

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le procès verbal est approuvé à l'unanimité.

#### III – Examen de proposition de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du parking de la Filature

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Yves GOSSELIN et en avoir délibéré, le conseil municipal retient à l'unanimité la proposition d'honoraires **PRY TECH** pour réaliser la mission de maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement du site de la Filature et de la voie d'accès à la rue de la Garenne pour un prix de 11 900 € HT, soit 14 232.40 € TTC.

#### IV - Examen de la demande de création d'un skate parc

31 jeunes de la commune se sont regroupés pour demander la création d'un skate parc à Gouville . Cette demande est portée par écrit et précise leur souhait de voir ce projet inscrit au budget 2014. Ils ont réfléchi à la possibilité de l'implanter derrière les tennis. Ils ont même joint une photo exemple d'un skate parc. Cette demande a été lue par Monsieur le Maire et sera étudiée d'ici le prochain budget pour envisager l'estimation d'un tel projet. Un comité de pilotage a été désigné pour envisager l'éventuelle faisabilité et l'implantation : Jean-Pierre Legoubey, Eric Colin, François Legras, Béatrice Gosselin et Gérard Larsonneur forment ce comité de pilotage.

#### V – Révision des tarifs de régie

Après en avoir délibéré, les tarifs de régie ont été votés à l'unanimité pour l'année 2014. Voir tableau en annexe.

#### VI – Avenant aux marchés de travaux de la micro crèche et budget prévisionnel de son fonctionnement

Monsieur Yves Gosselin informe le conseil, que le chantier de la construction de la micro crèche arrive à terme, la réception des travaux était mardi dernier le 19 novembre et les réserves devraient être levées vendredi prochain le 29. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité :

- l'avenant pour le lot n°11, plomberie – chauffage – ventilation **d'un montant de + 2 830 € HT, portant ainsi le marché de 17 438€ HT à 20 268 € HT.**
- L'avenant pour le lot n°6, plafonds suspendus **d'un montant de – 456.50 € HT, portant ainsi le marché de 4 892 € HT à 4 435.50 € HT.**

La micro crèche ouvrira ses portes à son jeune public le 6 janvier prochain (rentrée scolaire des vacances de Noël). Le personnel est recruté et la directrice prendra ses fonctions le 2 décembre prochain.

**LOGO pour la micro crèche : « Les P'tits Baigneurs ».** La proposition de création du logo par Mélanie FATOUT est présenté au conseil municipal. Elle est retenue à l'unanimité, toutefois le conseil municipal souhaiterait que le phare du Sénéquet puisse être ajouté sur le dessin et qu'il soit également ajouté au dit logo « micro crèche de Gouville-sur-mer ». Enfin, le conseil municipal choisit que ce logo soit imprimé sur un support plexiglas pour assurer une plus longue durabilité.

#### VII - Remplacement de la chaudière de l'église de Gouville s/mer

Monsieur Yves Gosselin a présenté les différents modes de chauffage possibles pour remplacer la chaudière hors service de l'église avec les estimations du bureau d'études consulté. Après avoir entendu son exposé et sur proposition de la commission des travaux réunie ce 26 novembre, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir le système de générateur d'air chaud au fuel et retient l'offre moins disante de l'entreprise DEPERIERS prévoyant la dépose et l'enlèvement de la chaudière existante et la fourniture et installation d'une nouvelle chaudière pour la somme de 7 590 € HT, soit 9 077.64 € TTC. Il est précisé au devis de l'entreprise DEPERIERS, qu'un supplément pouvant aller jusqu'à 2 000 € TTC maximum pourrait être à prévoir si la gaine pour tubage cheminée s'avérait nécessaire. Son offre reste moins disante au regard de la seconde proposition reçue pour un même modèle de chaudière. Cette chaudière sera commandée en urgence et un courrier sera adressé à Monsieur le Curé pour le tenir informé de l'évolution de la situation.

#### **Divers :**

##### **1- Travaux au camping suite à la réunion de la commission du 20 novembre dernier,**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Yves Gosselin, rapporteur de la commission camping, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de modifier le règlement du camping et le préciser pour l'aménagement des futures parcelles destinées aux mobil homes, en l'occurrence :

- Pour les **nouveaux emplacements** : exiger des mobils neufs, les futurs propriétaires devront acheter le mobil en fonction de la taille de la parcelle qui leur sera attribuée
- **Cabanons** : possibilité de mettre des cabanons en PVC blanc ou beige clair, ou assortis (matière et couleur) au mobil home avec toit de couleur, ou possibilité de recouvrir les anciens cabanons en PVC (blanc ou beige clair). Dimension de 4,50 m<sup>2</sup> maxi acceptées au lieu de 4,20 m<sup>2</sup>

- **Terrasses** : possibilité de construire des terrasses semi couvertes avec balustras ajourées et à enlever l'hiver.
- **Lampadaires supplémentaires** : 1 au niveau de la parcelle 158 + 1 à la parcelle 214
- **Dévidoir WC chimiques** : à côté des poubelles puisque déjà robinet et évacuation.
- **Redimensionner les parcelles 149, 151 et 152** puisqu'il n'y a plus de mobil sur la parcelle 150
- **Graviers dans le trou** : parcelles 109 à 115 et également devant le bureau d'accueil
- Installer **un escalier pour descendre à la plage**
- Prévoir **un terrain de foot** avec 2 buts dans les champs derrière le camping, pas trop près du camping pour éviter le bruit.
- Approbation unanime du **plan d'aménagement** proposé par le bureau d'études RC2M pour transformer les places de passage en 28 nouvelles parcelles destinées aux mobil home et 5 parcelles ( en allant vers l'antenne météo) réservées aux caravanes à l'année.

Le conseil municipal décide également de mettre à l'étude pour le prochain budget 2014 :

- Le remplacement de la chaudière sanitaire, 2 entreprises seront consultées
- Connexion WIFI : une étude sera faite et chiffrée. Jean-Pierre Legoubey se chargera de ce dossier
- Défibrillateur à prévoir à l'extérieur juste à coté de l'accueil avec un boîtier fermé
- 1 ou 2 jeux supplémentaires avec 2 bancs en plus

**2-Concernant les travaux à la cale** : la DDTM nous ayant informé ne plus exercer de mission d'ingénierie et considérant les travaux nécessaires, nous avons fait deux demandes d'études et devis : après avoir entendu l'exposé de Monsieur Yves Gosselin et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de poursuivre cette réflexion avant de choisir la meilleure solution technique lors de la prochaine réunion. Le conseil municipal charge d'ores et déjà Monsieur le Maire de chercher toutes les subventions possibles, considérant l'importance de ces travaux.

**3- Noël des enfants** : Décision d'acheter 5 tricycles et 3 tricycles baby pour l'école maternelle et de retenir le devis BOURRELIER EDUCATION pour le prix de 891.84 € HT dont 600 € de participation de la Fête de la Mer et 120 € de participation du Comité St OUEN, soit une participation communale de 171.84 €. Monsieur le Maire remercie chaleureusement la Fête de la Mer et le Comité St Ouen.

**4-** Proposition d'équiper l'église de Linverville d'une horloge-mère électronique avec gestion automatique des changements d'heure, des cadrans et types de sonnerie...devis BIARD ROY d'un montant de 795 € HT, soit 950.82 € TTC : accord unanime du conseil municipal.

**5-** Remerciements d'associations pour les subventions : le Comité des Fêtes, l'AGV Gouvillaise, les Randonneurs des dunes et Bocage, le Yoga « Emergences »

**6-** Remerciements du collège Jean Paul II pour l'accueil qui leur a été réservé lors de leur journée d'intégration le 27 septembre dernier.

**7-** Remerciements du Diocèse de Coutances et Avranches pour la mise à disposition de nos chaises de la salle des fêtes lors de l'ordination épiscopale.

**8-** Pour info, le nouveau propriétaire du Château des Forges nous indique qu'il destine cet établissement à la location ; les communs seront aménagés en un gîte de 8 personnes, le château sera loué en gîte de groupe pour 30 à 40 personnes et la salle pourra être louée pour des événements familiaux pour environ 30 personnes.

TOUR DE TABLE :

**Béatrice Gosselin** informe le conseil municipal des animations prévues en faveur du téléthon les 6 et 7 décembre prochains.

**Monsieur le Maire** informe le conseil municipal de la désignation du Commissaire Enquêteur pour l'enquête publique de mise en révision de notre P.O.S. valant élaboration du P.L.U., qui se tiendra du 17 décembre prochain au 18 janvier 2013. Il indique également les permanences du Commissaire Enquêteur qui feront très prochainement l'objet de l'affichage et des publicités réglementaires.

